

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 février 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Abderrazek SOUEI** (le groupement des cabinets « eXacom Audit » et « MKS ») & **Mr Yahia Rouatbi** (le groupement des cabinets « FINANCO » et « SOFIDEX »).

BILAN 2020 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - Exercice clos au 31 décembre 2020

ACTIFS (en Milliers de Dinars Tunisien)	note	2020	2019
ACTIFS NON COURANTS.			
ACTIFS IMMOBILISES			
-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6-1-1	8 018	4 936
Amort Immobilisations Incorporelles		- 5 380	-4 535
VAL.NETTE		2 638	401
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6-1-2	2 742 259	2 676 295
Amort Immobilisations Corporelles		- 1 581 381	-1 506 318
VAL.NETTE		1 160 878	1 169 976
Avions- Réacteurs et Equipements Avioniques		2 617 669	2 553 393
Amortissement		-1 466 261	-1 395 118
VAL.NETTE		1 151 408	1 158 275
Matériel D'exploitation en Piste		3 003	3 013
Amortissement		- 2 819	-2 674
VAL.NETTE		184	338
Autres Immobilisations Corporelles		121 588	119 887
Amortissement		- 112 302	-108 525
VAL.NETTE		9 286	11 361
-IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6-1-3	193 732	200 441
Provisions Immobilisations Financières		- 108 589	-107 245
VAL.NETTE		85 143	93 195
.Total Des ACTIFS IMMOBILISES		2 944 010	2 881 673
.Total Des Amortissement/Provision.		- 1 695 351	-1 618 100
VAL.NETTE		1 248 659	1 263 573
AUTRES ACTIFS NON COURANTS			
	6-1-4	146 183	149 262
AUTRES ACTIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 090 192	3 030 935
.Total Des Amortissement/Provision.		- 1 695 351	-1 618 100
VAL.NETTE DES ACTIFS NON COURANTS		1 394 841	1 412 835
ACTIFS COURANTS			
-STOCKS	6-1-5	6 358	6 053
Provisions Stocks		- 409	-162
VAL.NETTE		5 949	5 891
-CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6-1-6	236 580	268 947
Provisions Clients et Comptes Rattaches		- 159 346	-158 100
VAL.NETTE		77 234	110 847
Clients		77 234	110 847
Clients Douteux		159 345	158 100
Provisions		- 159 345	-158 100
VAL.NETTE		77 233	110 847
-AUTRES ACTIFS COURANTS	6-1-7	1 257 057	1 206 805
Provisions Actifs Courants		- 86 434	-85 074
VAL.NETTE		1 170 623	1 121 732
-ACTIFS NON COURANT DESTINES A ETRE CEDES	6-1-8	4 305	4 305
-PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	6-1-9	3 792	7 273
Provisions		- 3 285	-5 085
VAL.NETTE		507	2 188
-LIQUIDITE ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	6-1-10	124 693	164 006
.Total Des ACTIFS COURANTS		1 632 785	1 657 391
.Total Des Amortissement/Provision.		- 249 474	-248 421
VAL.NETTE		1 383 311	1 408 970
TOTAL DES ACTIFS		2 778 152	2 821 805

BILAN 2020 (SUITE)

	note	2020	2019
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS.			
-Capital Social	6-1-11	106 199	106 199
-Réserves légales		10 620	10 620
-Autres Réserves et fonds d'investissements		456 772	456 624
-Résultat reportes		- 1 315 474	- 1 132 353
-Modifications Comptable		-	-
.Total Capitaux Avant Résultat De L'Exercice.		- 741 883	- 558 910
Résultat de l'exercice		- 231 917	- 183 121
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		- 973 800	- 742 031
PASSIFS.			
PASSIFS NON COURANTS.			
-EMPRUNTS	6-1-12	611 596	747 574
-PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	6-1-13	60 831	76 917
-AUTRES PASSIFS NON COURANTS	6-1-14	16 554	35 810
.TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS.		688 981	860 301
PASSIFS COURANTS.			
-FOURNISSEURS et COMPTES RATTACHES	6-1-15	2 176 035	2 086 261
-AUTRES PASSIFS COURANTS	6-1-16	524 429	406 490
Concours Bancaires et Autres Passifs Financier	6-1-17	362 505	210 784
.TOTAL DES PASSIFS COURANTS.		3 062 269	2 703 535
TOTAL DES PASSIFS.....		3 751 250	3 563 835
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 778 152	2 821 805

ETAT DE RESULTAT 2020 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - Exercice clos au 31 décembre 2020

(en Milliers de Dinars Tunisien)		2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6-2-1	530 672	1 702 164
REVENUS TRANSPORT PASSAGERS ET BAGAGE		502 401	1 665 441
REVENUS TRANSPORT FRET ET POSTE		14 223	26 721
REVENUS DE L'ASSITANCE COMMERCIAL		14 048	10 002
Autres produits d'exploitation	6-2-2	40 155	63 642
.TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		570 826	1 765 806
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés (-)	6-2-3	-115 878	-441 253
Charges de personnel(-)	6-2-4	-210 963	-255 121
Dotations aux amortissements et aux Provisions (-)	6-2-5	-64 666	-166 084
Redevances Aéronautiques (-)	6-2-6	-196 394	-570 452
Assistances fournies aux avions (-)	6-2-7	- 126 499	-296 466
Loyer avions et réacteurs(-)	6-2-8	-675	-43 944
COMM/VENTES TITRES DE TRANSPORT (-)		-6 041	-15 589
Autres Charges d'exploitation (-)	6-2-9	-49 653	-106 372
.TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		- 770 769	-1 895 282
RESULTAT D'EXPLOITATION ...		- 199 942	-129 475
Charges Financieres nettes (-)	6-2-10	-17 095	-37 358
Produits des placements (+)Autres Produits Financiers	6-2-11	10 910	28 677
Autres gains ordinaires (+)	6-2-12	27 187	50 326
Autres pertes ordinaires (-)	6-2-13	-51 824	-93 269
.TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERE		-30 822	-51 624
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AV.IMP		- 230 765	-181 099
Impôt sur benefices (-)		- 1 152	-2 022
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AP.IMP		- 231 917	-183 121
RESULTAT NET DE L'EXERCICE..		- 231 917	-183 121
Effets des Modifications Comptable (net d'impôt)		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE AP.MODIF.COMPTABLE		- 231 917	-183 121

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE 2020 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR- Exercice clos au 31 décembre 2020

(en Milliers de Dinars Tunisien)	<i>note</i>	2020	2019
FLUX LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients		695 153	1 676 621
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-555 443	-1 336 217
Intérêts payés		-12 884	-25 339
Impôts, droits et taxe et versements assimilés		-22 047	-70 372
Primes d'assurance déboursées		-4 094	-7 082
FLUX NET FLUX LIES A L'EXPLOITATION	6-3-1	100 685	237 611
FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisit. D'Immob. Corp.Et Incorporel.		-16 564	-91965
Cession D'Immob.Corp.Et Incorp.		21	3 374
Acquisit. D'Immob. Financieres.		-	-2 000
Prets a long et moyen termes		-64 764	-70 095
Remboursements des prêts et cessions d'obligations		2 329	3 002
Interets et dividendes recus		26 870	16909
Autres Flux Lies aux activites d'investissement		3 902	-3 760
FLUX NET FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	6-3-2	-48 206	-144 535
FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements Provenant D'Emprunts.		82 391	142 917
Remboursement D'Emprunts.		-170 129	-257 542
FLUX NET FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT.		-87 738	-114 625
INCIDENCES DES VAR. TX CHANGES. & LIQUIDITES & EQU		-4 054	-19 545
VARIATION DE TRESORERIE		-39 313	-41 097
Trésorerie au début de l'exercice		164 006	205 103
Trésorerie a la clôture de l'exercice		124 693	164 006

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	12-20	12-19	CHARGES	12-20	12-19	SOLDES	12-20	12-19
VENTES DE MARCHANDISES	0	0	COUTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	0	0	MARGES COMMERCIALE	0	0
REVENUES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	570 826	1 765 806	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES	-115 878	-441 252	MARGES SUR COUTS MATIERES	454 949	1 324 554
MARGRE COMMERCIALE	454 949	1 324 554	AUTRES CHARGES EXTERNES	-373 537	-1 028 606			
						VALEUR AJOUTEE BRUTE	81 412	295 948
VALEUR AJOUTEE BRUTE	63 531	295 948	IMPOTS ET TAXES	-5 982	-4 235			
			CHARGES DE PERSONNEL	-210 963	-255 121			
TOTAL	63 531	295 948	TOTAL	-216 945	-259 356	EXCEDENT OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPOLITATION	-135 533	36 592
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	0	36 592	INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	-135 533	0			
			AUTRES CHARGES ORDINAIRES	-51 824	-93 269			
AUTRES GAINS ORDINAIRES	65 169	61 697	CHARGES FINANCIAIRES	-15 169	-29 846			
PRODUITS FINANCIERS ET DES PLACEMENTS	8 527	29 091	DOTS AUX AMTS ET AUX PROVISIONS	-102 192	-185 860			
TRANSFERTS DE CHARGES	256	495	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-1 152	-2 022			
TOTAL1	73 953	127 875	TOTAL2	-305 869	-310 997	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	-231 917	-183 121
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-231 917	-183 121	EFFETS MODIFICATIONS COMPTABLES	0	0			
TOTAL	-231 917	-183 121	TOTAL	0	0	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLE	-231 917	-183 121

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Fonds commerciaux	20 ans
Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
Constructions en dur	5%
Machines, matériels et équipements industriels	15%
Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
Equipements informatiques	33.33%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
Plein potentiel des avions	20%
Plein potentiel des réacteurs	33.33%
Matériels de cuisine et buanderie	20%
Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
Matériel roulant	20%
Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5 000 à 27 000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation conformément à la norme comptable N°7.

5- Stocks :

En se référant à la norme comptable 04 « Les stocks doivent être évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. », les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent, ils font l'objet d'un inventaire physique périodique. Ils sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Pour les articles stockés et non movimentés depuis longtemps ou non valable pour l'exploitation selon les procédures métiers ou la législation. Ces articles sont constatés au niveau magasin stock dormant et leurs valeurs font l'objet de constatation des provisions pour dépréciation des stocks.

6- Provisions pour créances douteuses :

A l'exception des filiales, les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Provisions pour risques et charges :

Conformément à la norme comptable Tunisienne N°14, ces provisions sont constatées pour faire face à des pertes ou à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice et comportant un élément d'incertitude quant à leurs montants ou à leurs réalisations.

8- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

9- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

10- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

11- Frais de formation :

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbés linéairement sur 3 ans.

12- Les primes d'assurance-crédit :

Les primes d'assurance-crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

13- Les Actifs non courant destinés à être cédés :

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédé et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique «Actifs non courants détenus en vue de la vente» au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des éventuels coûts de la vente.

14- Comptabilisation du programme Fidelys :

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13«Programme de fidélisation de la clientèle» ; et évaluées selon la juste valeur.

15- Le principe de continuité d'exploitation :

La société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toutes les sociétés du groupe,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,

- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidant l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2020	2019	VARIATION
Logiciels	7 884	4 804	3 080
Fonds commercial	101	101	-
Droit au bail	32	32	-
Total brut	8 017	4 937	3 080
<i>Amortissements</i>	<i>-5 380</i>	<i>-4 536</i>	<i>844</i>
Total net	2 637	401	2 236

- (i) Cette augmentation s'explique par l'acquisition de baies de stockage et d'une plate forme VDI.

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2020	2019	VARIATION
Terrains	1 780	1 780	-
Constructions	25 034	24 980	54
Constructions sur sol OACA	25 220	25 220	-
Constructions en cours	400	347	53
Matériels de transport aérien et réacteurs (i)	2 223 318	2 228 693	-5 375
Matériels de transport aérien en cours (ii)	311 630	242 679	68 951
Equipement de rechange avionique	82 721	82 022	699
Matériels d'exploitation	9 737	9 604	133
Equipements de bureau	38 188	37 098	1 090
Matériels de transport roulant	7 582	7 530	52
Matériels et outillages	4 079	4 052	27
Autres immobilisations corporelles	12 570	12 290	269
Total brut	2 742 259	2 676 295	65 953
<i>Amortissements</i>	<i>-1581 382</i>	<i>-1 506 319</i>	<i>75 063</i>
Total net	1160 877	1 169 976	-9 110

- (i) La diminution de ce poste s'explique par le coût des déposes des réacteurs et des grandes visites avions.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en milliers de dinars)

	SOLDE DEBUT 2020	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2020	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 780	-	-	-	1 780	-	1 780
CONSTRUCTIONS	50 547	107			50 654	48 106	2 548
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	82 022	699			82 721	65 495	17 226
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 728 760				1 728 760	1 183 819	544 941
REVISIONS GENERALES REACTEUR	430 551	3 973		10 175	424 349	167 136	257 213
GRANDES VISITES AVIONS	69 382	5 323		4 496	70 209	49 812	20 397
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	242 679	68 951			311 630		311 630
MATERIEL D'EXPLOITATION	9 593	144			9 737	7 772	1 965
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 530	47	5		7 582	7 146	436
MATERIEL & OUTILLAGE	4 052	27			4 079	4 023	56
EQUIPEMENT DE BUREAU	37 098	1 077	13		38 188	35 939	2 249
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	12 301	269			12 570	12 134	436
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					2 742 259	1 581 382	1 160 877
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 937	3 081			8 018	5 380	2 638
TOTAL IMMOBILISATIONS					2 750 277	1 586 762	1 163 515

Tableau des amortissements (en milliers de dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2020	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2020
CONSTRUCTIONS	47 450	663	-7		48 106
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	61 296	4 199			65 495
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 133 673	51 619	-1 473		1 183 819
REVISIONS GENERALES	155 648	14 806		-3 318	167 136
GRANDES VISITES	44 501	8 231		-2 920	49 812
MATERIEL D'EXPLOITATION	6 791	981			7 772
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 871	275			7 146
MATERIEL & OUTILLAGE	4 008	15			4 023
EQUIPEMENT DE BUREAU	34 049	1 890			35 939
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 031	109	-6		12 134
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 536	844			5 380
TOTAL					1 586 762

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019
Prêts	20 318	22 865
Titres de participation	155 855	155 815
Autres immobilisations	17 560	21 761
Total brut	193 732	200 441
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-108 589</i>	<i>-107 246</i>
Total net	85 143	93 195

1-Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2019	31/12/2020	
TUNISAVIA	398 993	10	2,246	773 906	-	-	-
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	-
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 000	48 824 748	49 254 746	429 998
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 114	20 347 114	-
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	-	-	-
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4950	4950	-
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	-
ATCT	79 500	100	100	7 950 000	713 507	1 627 044	913 537
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	-
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	-	-	-
STUSID	1 250	100	100	125 000	-	-	-
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	-
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2.066	53 450	-	-	-
CERA	100	10	10	1 000	-	-	-
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500			
SEPTH	4 400	10	9.091	40 000	33 116	33 116	-
SNR	2 900	5	5	14 500	-	-	-

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2019	31/12/2020	
Société El Fouladh	18 000	5	0.833	15 000	15 000	15 000	-
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	-
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	-	-	-
SAGEP	60	10	10	600	600	600	-
SODIS	17 142	10	2.9802	95 710	44 622	44 622	-
			TOTAL 1	141 699 585	99 545 697	100 889 232	1 343 535

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2019	31/12/2020	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	-	-	-
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	-
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	-	-	-
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286 034	-	-	-
			TOTAL 2	14 115 941	6 565 464	6 565 464	
			TOTAL 1+2	155 854 527	106 111 161	107 454 696	1 343 535

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2020	2019
Ecarts de conversion (1)	126 048	123 441
Charges à répartir (2)	20 134	25 821
Total	146 182	149 262

(1) Les pertes latentes résultantes de l'actualisation des échéances à long terme des emprunts au cours de change à la date de clôture, sont portées au compte « Ecart de conversion Actif » et sont résorbées linéairement sur la durée restante du crédit.

	2020	2019
Ecarts de conversion Actifs	171 549	164 684
Résorptions	-45 501	-41 243
Total	126 048	123 441

(2) Les charges à répartir sont composées des frais de formation et des primes d'assurance des emprunts pour acquisition des avions. Ces charges sont résorbées conformément à la NC10.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2020		2019
Stocks consommables catering	3 999		3 519
Stocks habillement	695		908
Autres stocks consommables	1 664		1 626
Total brut	6 358		6 053
<i>Provisions</i>	-409	(1)	-162
Total net	5 949		5 891

(1) Il s'agit de la provision du stock dormant.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2020		2019
Clients ordinaires	77 234		110 847
Clients douteux	159 346		158 100
Total brut	236 580		268 947
<i>Provisions</i>	-159 346	(i)	-158 100
Total net	77 234		110 847

- (i) Il s'agit principalement de la créance impayée de Mauritania Airways.
Les clients douteux se détaillent comme suit :

	2020	2019	VARIATION
Clients locaux	7 427	7 128	299
Clients Administrations	10 099	11 985	-1 886
Clients Divers étrangers	22 358	22 358	0
CLIENTS COMPAGNIES AERIENNES	102 978	100314	2 664
<i>Agence de voyage et autres</i>	16 484	16 315	169
Total net	159 346	158 100	1 246

6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2020		2019	VARIATION
Personnel et comptes rattachés	9 516	(1)	11 367	-1 851
Etat et collectivités publiques	109 439	(2)	107 384	2 055
Débiteurs divers	16 135		36 331	-20 196
Divers autres actifs courants	1 121 966	(3)	1 051 723	70 243
Total brut	1 257 056		1 206 805	50 251
<i>Provisions</i>	<i>-86 434</i>		<i>-85 074</i>	<i>-1 360</i>
Total net	1 170 622		1 121 732	48 890

- (1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

	2020		2019	VARIATION
Avances accordées aux personnels	3 921		5 389	-1 468
Prise en charge maladies	4 726		4 879	-153
Autres	869		1 099	-230
Total	9 516		11 367	-1 851

- (2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2020		2019	VARIATION
ETAT crédit de TVA	101 071	(i)	100 665	406
TVA à l'étranger à récupérer	808		1 603	-795
ETAT retenues à la source subie	2 362		1 474	888
Autres	5 198	(ii)	3 641	1557
Total	109 439		107 384	2 055

- (i) Cette augmentation est justifiée par le report de la TVA relatif à l'exercice 2020.
(ii) il s'agit essentiellement des acomptes provisionnels

(3) Divers autres actifs courants :

	2020		2019	VARIATION
Créance Tunisair Technics	296 893		295 097	1 796
Ventes BSP étranger à encaisser	91 492	i	86 377	5 115
Charges constatées d'avance	550		275	275
Fournisseurs débiteurs	22 504	ii	21 346	1 158
Autres (comptes d'attentes)	40 019		49 535	-9 516
Tunisair Technics (charge du personnel)	398 657	iii	346 847	51 810
Tunisair Handling	262 267	iv	245 090	17 177
Tunisie catering	3 130		2 093	1 037
Amadeus	2 398		691	1 707
A.I.S.A	704		654	50
Divers	3 351		3 718	-367
Total	1 121 966		1 051 723	70 243

- (i) La variation du solde du compte « ventes BSP à l'étranger » 2020 par rapport à 2019 est expliqué principalement par les réserves appliquées par les acquéreurs d'une part et par le changement de la périodicité de remboursement.
- (ii) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Technics à titre de l'année 2020.
- (iii) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Handling à titre de l'année 2020.

6.1.8 Actifs Non Courants destinés à être vendus :

Cette rubrique enregistre les avions retirés de l'exploitation et destinés à la vente et répondant aux critères prévus par la norme IFRS 5 relative aux Actifs non courants détenus en vue d'être cédés.

ACTIF NON COURANT DESTINES A LA VENTE	2020		2019	
	Nombre	Solde	Nombre	Solde
Appareils				
B 737-500	2	4 305	2	4 305
Total	2	4 305	2	4 305

Les deux appareils B737-500 ne sont pas encore livrés.

6.1.9 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit

	2020	2019
Echéances à court terme sur prêts	460	2 133
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	-305	-305
Echéances impayées sur prêts et autres actifs financiers	3 285	5 085
Intérêts courus à recevoir	352	360
Total brut	3 792	7 273
<i>Provision</i>	-3 285	-5 085
Total net	507	2 188

6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019
Banques & CCP(1)	123 973	163 193
Caisses	720	813
Total	124 693	164 006

(1) Ce poste comporte les fonds reçus de l'état au titre de son participation au plan de redressement de Tunisair (52 MD)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2020		2019
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	456 772	(2)	456 624
Autres capitaux propres	-		-
Modifications comptables	-		-
Résultats reportés	-1 315 474		-1 132 352
Total net	-741 883		-558 909
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-231 917</i>		<i>-183 121</i>
Total capitaux propres avant affectation	-973 800		-742 031

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2020	2019
ETAT TUNISIEN	68 882	68 882
CNSS (participation publique)	4 242	4 242
CNAM (participation publique)	1 772	1 772
CNRPS (participation publique)	4 138	4 138
AIR France	5 926	5 926
PETITS PORTEURS	21 239	21 239
Total	106 199	106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	2020	2019
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338	338 189
	189	
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	3 534	3 386
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886	50 886
Total	456 772	456 624

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2020	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2020	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020
Capital social	106 199	-	-	-	106 199
Réserve légale	10 620	-	-	-	10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	456 624	148			456 772
Autres capitaux propres	-	-	-		-
Modifications comptables	-	-	-	-	-
Résultat reporté	-1 132 352	-	-	-	-1 315 474
Résultat de l'exercice	-183 121		-231 917	-	-231 917
Total capitaux propres avant affectation	-742 031	148	-231 917	-	- 973 800

6.1.12 Emprunts :

Cette rubrique représente le montant restant dû sur les emprunts qui se détaille comme suit :

	2020	2019
Emprunt pour acquisition des avions (1)	488 227	588 212
Emprunt pour financement des réacteurs (2)	66 975	120 130
Emprunt pour exploitation (3)	56 394	39 232
Total	611 596	747 574

(1)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
AMEN BANQUE	-	-	8 000
TRESORERIE GENERALE	19 177	-	-
BOURGUIBA LEASE	-	6 624	-
CITI BANK	-	122 815	-
BH	-	6 000	-
TOTAL	19 177	135 439	8 000

(2)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
ATTIJERI BANK	-	-	1 469
AMEN BANK	28 760	-	-
BH	5 425	-	-
UIB	17 728	-	-
BANQUE ZITOUNA	11 089	-	-
TOTAL	63 002	-	1 469

(3)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
AMEN BANQUE	-	2 381	-
ATTIJARI BANK	-	-	1 540
BIAT	-	-	3 038
BNA	-	-	4 375
TFB	-	-	833
TRESORERIE PUBLIC	20 946	-	-
STB	1 058	-	-
TOTAL	22 004	2 381	9 786

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2020		2019
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	65		65
Provisions pour affaires prud'homales et divers autres prov	12 820		10 881
Provisions pour comblement de passifs des filiales	19 829	(1)	20 483
Provisions pour risque social	6 069	(2)	23 364
Provisions fonds social	10 000		10 000
Provisions pour commissions sur garantie de l'Etat	12 048		12 124
Total	60 831		76 917

Cette variation de provision est expliquée principalement par:

1- Une reprise sur provision a été enregistrée de 654 KDT suite actualisation de la valeur du comblement de passif de Mauritania Airways selon le taux BCT du 31 décembre 2020. A ce jour l'affaire est toujours pendante devant une nouvelle chambre autrement composée de la Cour d'Appel de Nouakchott, qui se prononcera sur le fond de ce litige.

2- Une reprise de 23 366 KDT au titre du risque social et fiscal CNSS et une constatation de provision de 6 069 KDT pour l'exercice 2020

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances pour acquisition des avions.

	2020	2019
Ecart de conversion Passifs	25 766	53 017
Résorptions	-9 282	- 17 207
Total	16 554	35 810

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2020		2019	VARIATION
Fournisseurs d'exploitation	2 124 678	(1)	2 033 363	114 678
Fournisseurs d'immobilisations	47 929	(2)	46 908	1 021
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	6 971	(3)	10 779	-3 808
Fournisseurs, factures non parvenues	14 029		12 937	1 092
Fournisseurs, retenues de garantie	663		391	272
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64	0
Fournisseurs, avances et acomptes	-25 040	(4)	-24 816	-224
Fournisseurs soldes débiteurs reportés	6 868	(5)	6 763	105
Autres	-		-	
Total	2 176 035		2 086 261	89 774

(1)-(2) Ces postes se détaillent principalement :

	2020		2019
OACA	1 000 397		937 190
Tunisair Technics (fournisseur d'exploitation et d'immobilisation)	651 890		611 658
Tunisair Handling	227 237		218 486
Tunisie Catering	41 335		42 685
Tunisair Express	5 710		6 395
TAV AIRPORTS TUNISIE	43 780		40 872
SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES SNBP	20 904		20 300
Autres fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	181 354		181 697
Total	2 172 607		2 059 283

Il s'agit principalement du solde fournisseurs d'Amadeus IT Group IT SA et qui s'élève respectivement à 5 341 KDT et qui sont réglés en 2021.

(4) Il s'agit essentiellement des avances sur factures octroyées à Tunisie Catering d'un montant de 19 200 KDT.

(5) Il s'agit essentiellement des avances sur projet AISA d'un montant de 5 992 KDT.

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2020		2019
Créditeurs divers	26 030	(1)	27 580
Titres de transport non encore honorés	186 430		145 879
Personnel et comptes rattachés	25 184	(2)	28 925
Etat et collectivités publiques	54 334		26 074
Divers autres passifs courants	232 451	(3)	178 032
Total	524 429		406 490

(1) Ce poste correspond essentiellement à la déclaration CNSS 2020 à payer en 2021.

(2) Cette rubrique correspond principalement aux charges à payer relatives à la prime du 4ème trimestre 2020 et les charges variables pour le personnel navigant du mois de décembre 2020 ainsi qu'à la provision sur congé non soldé.

(3) Comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair pour une valeur de 52 000 KDT.

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019
Echéances à moins d'un an sur emprunts	357 333	207 474
Intérêts courus et non échus sur emprunts	5 171	3 310
Total	362 504	210 784

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2020		2019
Revenus de l'activité de transport	516 624	(1)	1 692 163
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies aériennes	14 048		10 002
Total	530 672		1 702 164

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020		2019
Transport des passagers et de bagage	502 401	(i)	1 665 441
Transport du fret et de la poste	17 806		36 168
Réduction sur vente fret	-3 583		-9 446
Total	516 624		1 702 164

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2020	2019
Revenus « Régulier+Supplémentaire+pèlerinage »	316 576	974 713
YQ & YR	102 529	343 939
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	5 223	74 978
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	8 362	2 725
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	69 711	270 381
Fidelys		-1 295
Total	502 401	1 665 441

La diminution constatée en 2020 au niveau des revenus de l'activité du transport s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une baisse de la productivité globale de 67% en 2020 comparée à 2019
- Une baisse du nombre de pax transporté de 71% en 2020 comparé à 2019
- Une baisse du coefficient de remplissage de 8.4points en 2020 comparé à 2019
- Une baisse du tonnage fret de 58% en 2020 comparé à 2019

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2020		2019
Commissions sur ventes de titres de transport	295		649
Produits des comptes de réconciliation	9 575	(1)	9 066
Produits sur émissions des LTA	10 535		9 133
Produits des redevances pour concession VAB	7 335		19 460
Pénalité sur remboursement billets	9 329		22 012
Subvention avance/TFP	-		-
Produits amadeus	1 439		1 060
Divers autres produits	1 646		2 262
Total	40 154		63 642

(1) Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant le 1^{er} janvier 2019 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2020.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2020		2019	VARIATION
Carburant avions	101 356	(1)	400 187	-298 831
Approvisionnements Catering	11 163	(2)	34 307	-23 144
Autres approvisionnements consommés	3 359		6 758	-3 399
Total	115 878		441 252	-325 374

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2020		2019	VARIATION
Personnel au sol	127 187		138 781	-11 594
Personnel navigant technique	49 114		65 210	-16 096
Personnel navigant commercial	36 488		44 864	-8 376
Provision pour congés payés	-1 826		6 266	-8 092
Total	210 963		255 121	-44 158

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019
Dotations aux amorts. et résorption des charges à répartir	87 112	128 541
Dotations aux provisions (1)	13 154	49 328
Reprises sur provisions (2)	-35 600	-11 785
Total net	64 666	166 4

(1) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	2020
Dotations aux provisions pour risque CNSS	6 069
Dot. aux provisions pour affaires prud'homales	1 940
Autres	5 145
Total	13 54

(2) Les reprises sur provisions se détaillent comme suit :

	2020
Reprises sur provisions des créances douteuses	2 025
Reprises sur provisions pour complément fidelys	9 394
Reprise sur comblement de passif Mauritania Airways	654
Reprise provision pour risque social CNSS	23 366
Reprises sur provisions des stocks dormants	161
Total	35 600

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020		2019	VARIATION
Redevances de route	39 599		132 398	-92 799
Redevances d'atterrissage	25 496		70 658	-45 162
Redevances d'embarquement	69 318		217 353	-148 035
Redevances de réservation électronique	41 061	1	91 135	-50 074
Diverses autres redevances	20 920		58 909	-37 989
Total	196 394		570 453	-374 059

6.2.7 Assistance fournie aux avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019	VARIATION
Assistance Commerciale en Tunisie	6 807	19 492	-12 685
Assistance Commerciale à l'étranger	41 816	128 023	-86 207
Assistance Technique en Tunisie (1)	68 929	133 907	-64 978
Assistance Technique à l'étranger	2 215	7004	-4 789
Assistance Fret	6 057	10 036	-3 979
Assistance Fret LIMOCA	-	-5 944	5 944
Assistance Catering	675	3 948	-3 273
Total	126 499	296 466	-152 086

6.2.8 Loyers avions et réacteurs:

	2020	2019	VARIATION
Loyers Avions (1)	675	36 428	35 753
Loyers Réacteurs (2)	-	7 516	-7 516
Total	675	43 944	-43 269

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2020	2019	VARIATION
Loyers et charges locatives	6 164	7 780	-1 616
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	2 050	7 655	-5 605
Frais postaux et télécommunications	4 297	4 991	-694
Documentation générale	1 345	2 213	-868
Frais d'hébergement et de repas PAX	4 092	10 304	-6 212
Frais d'hébergement PN	2 875	11 835	-8 960
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	832	3 210	-2 378
Frais de mission	342	1 095	-753
Divers droits et taxes	5 982	4 234	1 748
Dédommagement client	4 608	11 828	-7 220
Frais de repas PN	3 743	9 551	-5 808
Frais d'entretien et de réparation	374	1 067	-693
Frais de services bancaires et assimilés	4 283	6 229	-1 946
Assurance des avions	1 345	9 304	-7 959
Divers honoraires	3 946	6 733	-2 787
Frais de participation CASS & BSP	551	923	-372
Diverses autres charges d'exploitation	1 694	2 746	-1 052
Diverses autres charges LI-MO-CA	-2 700	1 118	-3 818
Maintenance logiciel	3 828	3 557	271
Total	49 653	106 373	-56 720

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2020	2019
Intérêt des emprunts	13 981	27 537
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	1 926 (1)	1 754
Autres charges financières	1 187	8 067
Total	17 094	37 358

(1) il s'agit principalement de provision des titres de participations de l'ATCT et TT.

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

	2020		2019
Rémunération des comptes bancaires	1 321		1 410
Intérêts de retard facturés	291		402
Dividendes reçus	6 202		26 300
Revenus des prêts à long terme	712		436
Reprise sur provision sur éléments financiers	2 383	(1)	130
Total	10 909		28 678

(1) Il s'agit d'une reprise sur prêt Catering

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

⁽²⁾

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2020	2019
Gains de change	26 833	46 176
Produits nets sur cessions d'immobilisation	-	-
Autres gains sur éléments non récurrents	353	4 150
Total	27 186	50 326

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2020	2019
Pertes de change	40 768	74 127
Pénalités et amendes	930	2 508
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	10 126	16 634
Total	51 824	93 269

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Le flux net affectés aux activités d'exploitation est positif et il se détaille comme suit.

	<i>2020</i>	<i>2019</i>
FLUX LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	695 153	1 676 621
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-555 443	-1 336 217
Intérêts payés	-12 884	-25 339
Impôts,droits et taxe et versements assimilés	-22 047	-70 372
Primes d'assurance déboursées	-4 094	-7 082
FLUX NET FLUX LIES A L'EXPLOITATION	100 685	237 611

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus :

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de « LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créditeurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leur compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- ➔ Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- ➔ Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

**NOTES AUX ENGAGEMENTS
HORS BILAN**

1- Engagements reçus

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2020	2019
Cautions reçus	2 662	3 674
Total	2 662	3 674

2- Garanties bancaires données :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2020	2019
Garanties bancaires émises	5 796	3 542
Total	5 796	3 542

1- La situation des engagements antérieurs à 2020 :

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2019	Encours au 31/12/2020
					Garanties Données	Garanties Reçus		
1^{er} A320-214	CA-CIB + TFB	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang sur l'avion		7 692 608,39	4 688 046,31
2^{ème} A320-214	CA-CIB + TFB	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang sur l'avion		9 550 089,21	6 953 427,70
4^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	17 577 935,80	13 644 754,38
5^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	16 781 345,24	14 445 293,22
Avances sur commandes d'avions	Amen Bank	USD	20 000 000,00	24-déc-14		crédit garanti par l'Etat	8 000 000	8 000 000
6^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	24 932 321,48	21 432 274,88
1^{er} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	54 719 693,76	47 560 644,46
2^{ème} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	57 329 375,13	50 076 127,99
Financement d'un CCA à Tunisie Catering	STB	TND	4 000 000,00	17-nov-15		crédit garanti par l'Etat	1 714 285,72	1 763 771,025
Maintenance Réacteurs	BZ	TND	8919375,159	26-10-2016	Hypothèque Avion		3 942 292,276	3 478 944,598
Moteur de rechange	Attijari Bank	USD	9 505 000,00	12-févr-16		crédit garanti par l'Etat	2 376 250	1 425 750
Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	130 000 000,00	06-juil-17		crédit garanti par l'Etat	80 400 000	74 200 000
Crédit d'Exploitation DGF	Attijari Bank	TND	10 000 000,00	22-mai-18		crédit garanti par l'Etat	10 000 000	10 000 000
Maintenance Réacteurs 2018	Banque Zitouna	TND	25 000 000,00	11-juin-18		crédit garanti par l'Etat	20 598 358,314	19 507 631,740

Maintenance Réacteurs 2018	BH Bank	TND	10 000 000,00	16-août-18		crédit garanti par l'Etat	8 348 837,10	7 911 856,392
Maintenance Réacteurs 2018	UIB	TND	20 000 000,00	28-nov-18		crédit garanti par l'Etat	16 000 000,00	16 000 000,00
Maintenance réacteurs 2019	Amen Bank	TND	40 000 000,00	13-févr-19		Garantie de l'Etat	34 193 650,029	40 327 732,420
Maintenance réacteurs 2019	BH	EUR	10 000 000,00	02-juil-19		Garantie de l'Etat	0 tirages en 2019	0 tirages en 2020
PDP A320 N	STB	USD	12 000 000,00	16-sept-19		Garantie de l'Etat	12 000 000,00	12 000 000,00
MAINTENANCE EXPLOITATION	STB	USD	10 000 000,00	16-sept-19		Garantie de l'Etat	10 000 000,00	10 000 000,00
PDP A320 N	BH	USD	6 000 000,00	30-oct-19		Garantie de l'Etat	6 000 000,00	6 000 000,00
CEA PNT-PNC (*)	Divers Banques	TND		2014-2018	Caution TUNISAIR s/ différentiel Intérêt crédit / Rendement placement	Engagement – Cession s/ Salaire PN	38 311 700	42 814 200
Tunisair Express	BNA	TND	6 000 000	13/01/2009	CAUTION TUNISAIR		1 684 472	1 452 927
Tunisair Express – financement CRJ-900 (*)	Etat Tunisien	TND	26 043 795	10/03/2008	CAUTION TUNISAIR		14 345 976	13 716 909
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°1	Banque Zitouna	TND	46 000 000,00	29-oct-19	Caution TUNISAIR	Garantie de l'Etat	45 534 230,09	45 238 276
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°2	Al Baraka Bank	USD	10 000 000,00	26-déc-19	Caution TUNISAIR	Garantie de l'Etat	10 000 000,00	10 000 000,00
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°2	Al Baraka Bank	TND	28 200 000,00	26-déc-19	Caution TUNISAIR	Garantie de l'Etat	28 200 000,00	28 200 000,00

1- Les nouveaux engagements de l'exercice 2020 () :**

Objet	Notes	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2019	Commissions sur GE facturées à TU
						Garanties Données	Garanties Reçus		
Avances sur commandes A320 NEO		STB	USD	12 972 000	13/01/2020		Garantie de l'Etat	12 972 000	548 306,982 TND
Avances sur commandes A320 NEO		STB	USD	8 788 000	05/02/2020		Garantie de l'Etat	8 788 000	376 424,400 TND

Notes :

(*) A l'instar des années précédentes, Tunisair s'est portée caution solidaire au profit de son Personnel Navigant Technique et Commercial auprès de diverses banques pour des crédits destinés au financement d'investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation du personnel navigant de la compagnie suite à la vague de départs en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

Lorsque le rendement des investissements en CEA est insuffisant au remboursement des échéances contractuelles, il y a mise en jeu de cette caution, Tunisair règle alors les sommes dues aux banques prêteuses et se fait rembourser par des retenues sur les salaires des navigants concernés.

Le solde des cautions données à ces banques dans ce cadre s'élève au 31/12/2020 à 42 814 KDT et correspondant au principal des crédits contractés par les PN de 2015 à 2019. La garantie Tunisair couvre également les intérêts découlant de ces emprunts.

(**) Durant l'année 2020, Tunisair a contracté 02 nouveaux crédits sous la Garantie de l'Etat, ce qui a donné lieu à la réclamation par le Ministère des Finances de nouvelles commissions sur Garantie de l'Etat pour un montant global de 924 731,382 TND.

NOTES AUX PARTIES LIEES

6.5.1 Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	-651 890	-227 237	-5 852	-41 335	-363	-1 736	-10
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	12	632	25 072	-	-576	-	-
Clients Factures non établies							
Sociétés du groupe et associés	695 562	262 898	-	3 131	-	704	2 398

6.5.2 Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe :

	Tunisair Technics (KDT)	Tunisair Handling (KDT)	Tunisie Catering (KDT)	Tunisair Express (KDT)	SCI ESSAFA (KDT)	AMADEUS (KDT)
Dividendes encaissés	-	-	-	-	1 578 (i)	23 353 (ii)
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	3 289 (ii)	2 964 (iv)
Encours du principal des prêts	-	-	4 157,142	1 200,000	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	0	0	-	-
Principal prêts provisionnés	-	-	0	0	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	-	822,446	287,000	-	-

- (i) Il s'agit de la contre-valeur de 455,453 K EUR au titre des dividendes sur EF2019 encaissés les 07 et 09 février 2020 (parité BCT du 07/02/2020).
- (ii) Au titre de l'exercice 2019
- (iii) 434,714 KEUR sur EF2019 + 553,495 KEUR sur EF2020 (encaissés le 19/01/2023 – convertis au taux BCT du 19/01/2023).
- (iv) Au titre de l'exercice 2020

Tunis, le 27 janvier 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la société Tunisienne de l'Air

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2020

I. Opinion avec Réserves

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Janvier 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR-SA » (**la Société**) tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2024, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des réserves soulevés dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers de la société Tunisienne de l'air « TUNISAIR-SA », arrêtés au 31 décembre 2020, dont le total net du bilan s'élève à 2 778 millions de dinars, et qui font ressortir un résultat net déficitaire de 232 millions de dinars et une variation négative de trésorerie de 39 millions de dinars, sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Fondement de l'opinion avec Réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Sur la base de nos travaux d'audit, les états financiers ci-joints appellent de notre part les réserves suivantes :

1. Immobilisations corporelles & valeurs en stocks

1.1. Inventaires physiques des immobilisations et des valeurs en stocks

Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société étant intervenue après le 31 décembre 2020, nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs constatées en immobilisations corporelles et en stock détenues au 31 décembre 2020, inscrites au bilan pour des montants bruts respectifs de 2 742 millions de dinars et de 6,3 millions de dinars.

En outre, le système informatique pour la gestion des comptes de stocks et des immobilisations a généré de nombreuses erreurs et des écarts dans ces comptes. Ainsi, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur les immobilisations et les valeurs en stocks.

1.2. Moteurs des avions Boeing 737

Le poste immobilisations corporelles (*Matériel de transport aérien et réacteurs*) du bilan comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3,922 millions de dinars (*avec une valeur nette comptable nulle*), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale Tunisair TECHNICS en 2018, pour le compte de la Société à un acquéreur étranger.

Le produit de cette vente, soit l'équivalent de 700 mille USD, demeure à la date de ce rapport, non encaissé par la Société, il figure parmi les passifs de la filiale Tunisair TECHNICS (*encaissé et présenté sous forme de dette envers Tunisair-SA pour une valeur de 1,7 millions de dinars*).

Il convient également de noter que la Société aurait de sa part un dû à sa filiale Tunisair TECHNICS, l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion, qu'elle a effectué pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas encore approuvé ce processus de transfert, de valorisation et de cession d'immobilisations.

La régularisation de cette situation aura un impact particulièrement positif sur le résultat de l'exercice, puisque le produit de la vente des deux moteurs d'avion B737-500 sera comptabilisé en « Gains Ordinaires ».

1.3. Moteurs des avions A320

En vertu d'un accord conclu entre TUNISAIR-SA et sa filiale, Tunisair TECHNICS, cette dernière a été chargée de réaliser une opération de maintenance de 6 moteurs d'avions appartenant à TUNISAIR-SA. Tunisair TECHNICS à son tour, a fait intervenir un intermédiaire pour l'exécution de l'opération de maintenance chez le prestataire des travaux, et ce, contre une enveloppe financière totale de l'ordre de 35,6 millions USD

A cause d'un différend financier entre l'intermédiaire et Tunisair TECHNICS sur les sommes dues et sur les modalités de paiement, quatre (4) des six (6) moteurs d'avion ont été retenus chez le prestataire des travaux de maintenance.

Ce différend a été soumis devant le tribunal de Commerce de Paris pour jugement, il reste non résolu au moment de la publication de ce rapport. Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale Tunisair TECHNICS n'ont pas été estimées ni reflétées dans les états financiers accompagnant ce rapport.

En outre, et contrairement à la décision du conseil d'administration de la société réuni le 29 mars 2023, le management de la société a conclu un arrangement avec l'un des deux intervenants dans l'opération de maintenance des moteurs, avant le dénouement du litige porté devant les tribunaux de commerce de Paris.

1.4. Matériels de transport aérien en cours

La rubrique « matériel de transport aérien en cours » (cf. note 6.1.2. Immobilisations corporelles), enregistre les sommes décaissées depuis l'année 2017 et jusqu'au 31 déc. 2020, dans le cadre d'un contrat de maintenance "Total Care" des réacteurs Trent 700 de Rolls Royce installés sur les A330. Soit l'équivalent de 64 millions de dinars.

Après investigations et analyses, il nous a été donné de constater qu'une partie des sommes décaissées ne devrait pas être capitalisée comme un actif, et devrait être plus-tôt constatée parmi les charges des exercices correspondant.

A ce sujet, la société n'a pas encore réuni tous les éléments nécessaires pour pouvoir estimer de manière fiable les quotes-parts de ces dépenses devant être transférées en charges de l'exercice et en résultats reportés.

Notez, que ces corrections feront aggraver le cumul des déficits antérieurs à concurrence de la valeur des dépenses qui ne devraient pas être capitalisées en « Immobilisations en cours ». De notre part nous n'avons pas pu estimer par d'autres moyens d'audit et de manière exacte l'ampleur de ces corrections.

2. Comptes clients et comptes rattachés

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » enregistre des soldes de créances clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés et apurés à la date de rédaction de ce rapport, ils se détaillent comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés :	38,9 millions de dinars
Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés :	43,7 millions de dinars

Ces soldes non justifiés dont la majorité remontent aux exercices antérieurs, qui auraient dû être apurés, sont dus au système d'information en place pour la tenue des comptes de créances qui génère de nombreuses erreurs dans ces comptes. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens d'audit les soldes de ces comptes de créances clients non justifiés inscrits au bilan. Nous n'avons pas été aussi en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui, le cas échéant, s'avèrent nécessaires sur les comptes de créances, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

3. Liquidités & équivalents de liquidités

La rubrique du bilan « Liquidités & équivalents de liquidités » qui enregistre un solde comptable débiteur de 164 millions de dinars à la date du 31 décembre 2020, correspond à un solde global figurant sur les différents relevés bancaires à la même date s'élevant à uniquement 157 millions de dinars, dont 52 millions de dinars dans un compte de la Trésorerie Générale de la Tunisie TGT, au titre de la participation de l'Etat Tunisien au plan de redressement de la société. Ce montant aurait dû être reclassé parmi les actifs non courants en raison de l'absence du critère de liquidité immédiate.

Par ailleurs, l'opération de rapprochement des soldes a permis de dégager des opérations en suspens et des différences entre les livres comptables de la société et les relevés bancaires, en cours de justification détaillées comme suit :

(Chiffres en millions de dinars)

Opérations exécutées par les banques non comptabilisées par la société	:- 19,5	+ 9,8
Opérations comptabilisées par la société ne figurant pas sur les relevés bancaires des comptes courants :	- 15,9	+10

La justification et l'apurement de ces écarts pourraient engendrer des ajustements significatifs sur les comptes de liquidités et sur les éléments composant le bilan, l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

D'autres part, les comptes de virements internes qui devraient être soldés à la date de clôture de l'exercice, présentent des soldes anciens non apurés s'élevant à 0,22 millions de dinars.

Enfin, plusieurs comptes bancaires totalisant 9,5 millions de dinars ne sont pas matérialisés par des états de rapprochements bancaires.

4. Les comptes de l'actif et du passif courant

4.1. Soldes non justifiés des comptes réciproques avec les filiales

Le rapprochement des soldes des comptes réciproques avec les filiales du groupe Tunisair, a permis l'identification des écarts non justifiés détaillés comme suit :

(Chiffres en millions de dinars)

	Ecart par rapport au solde du compte client (débitéur)	Ecart par rapport au solde du compte fournisseur (créditeur)
Société Tunisair EXPRESS	6,2	0,41

4.2. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 6.1.15, la dette de la Société envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), s'élève à la date du 31 décembre 2020 à 1 000 millions de dinars. Cela représente l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances d'aérodrome et de services de navigation aérienne revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers ci-joints ne prennent pas en compte les éventuels intérêts de retard que l'office pourrait facturer à la société en vertu de la réglementation, à un taux égal à celui des découverts bancaires en vigueur au moment de la facturation.

De notre part, nos entretiens avec la Direction de la société et nos demandes de confirmations de soldes adressées à l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports, ne nous ont pas permis de cerner avec précision le volume des intérêts de retard que l'exploitant de l'aéroport pourrait appliquer, pour tout retard dans le règlement de ses créances non recouvrées dans les délais impartis.

4.3. Soldes des comptes de l'actif et du passif courant, non justifiés

Les deux rubriques « Autres Actifs Courants » et « Autres Passifs Courants » enregistrent plusieurs comptes non justifiés, et non encore apurés qui se détaillent comme suit :

(Chiffres en millions de dinars)

		Montant débiteur	Montant créditeur
Fournisseurs d'exploitation		-	8,4
Personnel & comptes rattachés		12	6,9
Etat – impôts & taxes		1,6	2,2
Comptes d'attentes		16,9	-
Autres comptes d'actifs et de passifs courants		-	19,3
Compte de passif « RAV EMD »	(1)		77,5
Recettes commerciales « BSP »	(2)	91,5	-

(1) A la clôture de l'exercice 2020, le solde de ce compte a été justifié à concurrence de 93%.

(2) A la date de rédaction de ce rapport, l'apurement de ce solde est en progression continue avec les encaissements reçus au cours des exercices postérieurs à la clôture.

Ces soldes anciens non justifiés sont dus au système d'information en place pour la tenue des comptes de l'exploitation qui génère de nombreuses erreurs. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens d'audit les soldes de ces comptes de dettes et de créances liés à l'exploitation. Nous n'avons pas été aussi en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur ces comptes, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

5. Les comptes liés à la gestion du personnel et aux aspects sociaux

5.1. Déficit structurel du fonds social

A la date du 31 décembre 2020, l'encours des prêts accordés sur le fonds social s'élève à 9,9 millions de dinars, alors que les ressources propres du fonds sont uniquement de 3,5 millions de dinars. Soit un déficit structurel de 6,4 millions de dinars. Ce déficit a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres

de la société, et ce, en l'absence de la quote-part annuelle revenant au fonds social sur les bénéfices distribuables.

Veillez également noter qu'une partie de cet autofinancement n'a pas été décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'autorité de tutelle.

5.2. Avantages postérieurs à l'emploi, non évalués et non pris en comptes

Le coût associé au bénéfice du personnel de la société d'avantages postérieurs à l'emploi (notamment le régime de retraite complémentaire), n'est pas déterminé sur une base actuarielle, et n'est pas par conséquent correctement pris en compte durant les périodes au cours desquelles l'avantage est acquis par les employés, (excepté une provision forfaitaire de 10 millions de dinars constatée en 2016).

Il en découle que le passif du bilan ne prend pas en compte les engagements futurs exhaustifs de la société envers ses employés.

De notre part, en l'absence d'une estimation actuarielle basée sur les données démographiques des employés de la société, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements nécessaires des passifs, des éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

III. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Continuité d'exploitation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention que suite aux difficultés économiques, techniques et sociales qui ont perduré sur plusieurs années successives et suite également à la baisse durant l'exercice 2020 de l'activité de la société en raison de la pandémie de COVID-19, les pertes cumulées au 31 décembre 2020 ont atteint la somme de 1.547 millions de dinars, engendrant un total des capitaux propres négatif d'une valeur de 974 millions de dinars. Ces conditions, ajoutées aux autres points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », révèlent l'existence d'une incertitude significative sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Il s'en suit que cette situation place la société sous les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2. Dossier de MAURITANIA Airways

Comme il est mentionné au niveau de la note n° 6.1.13, les « Provisions pour comblement de passifs des filiales » couvrent le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015, ayant reconnu la responsabilité de la société pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51%) en liquidation, pour un montant équivalent à 66 millions de dinars.

Notez que la société a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir des créances qui lui reviennent, reconnues par l'administrateur de liquidation de la compagnie « MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 46,3 millions de dinars.

3. Contrats en cours de la filiale en liquidation AISA

La filiale AVIATION IT SERVICE AFRICA « AISA », spécialisée dans la conception des programmes informatiques et des systèmes d'information, détenue à raison de 100% par la société de manière directe et indirecte, a été mise en liquidation par décision de son Assemblée Générale du 13 Juin 2017. Les contrats en cours d'AISA sont actuellement gérés par la Direction de la société.

IV. Questions clés d'audit

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Risque de continuité d'exploitation

1.1. Risque identifié

Comme indiqué dans le paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables), le Conseil d'administration a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe s'appuie sur les prévisions d'amélioration de son chiffre d'affaires en 2021, une politique tarifaire dynamique et sa capacité à se refinancer pour faire face aux difficultés imposées par la pandémie du Covid-19.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, car elle repose sur les hypothèses et le jugement de la Direction et présente un risque inhérent lié à la réalisation des prévisions de trésorerie, qui demeure par nature incertaine.

1.2. Notre réponse

Nous avons pris en compte le risque de liquidité et de continuité d'exploitation résultant des effets des crises politiques, et des hausses des prix du carburant lors de la planification et de la réalisation de notre audit. Nos diligences effectuées consistaient à :

- a. Apprécier l'évaluation par la Direction des risques liés aux effets de la pandémie de Covid-19 et au contexte macro-économique sur les activités et les ressources financières de la société par rapport à notre propre compréhension de ces risques ;
- b. Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de trésorerie ;
- c. Apprécier, le caractère approprié des principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie à l'horizon de douze mois provenant de l'exploitation, des investissements et du financement au regard de notre connaissance du secteur, du marché, du contexte macro-économique, de la Société et des intentions de la Direction ;
- d. Apprécier la cohérence du plan d'affaires utilisé dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation avec celui utilisé pour les tests de dépréciation des actifs ;
- e. Interroger la Direction sur les éventuels autres événements ou circonstances postérieurs au 31 décembre 2020 qui seraient susceptibles de remettre en cause les prévisions de trésorerie ; et
- f. Apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées au niveau du paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables) annexés aux comptes annuels.

2. Opérations entre les sociétés du groupe, créances et recettes commerciales

2.1. Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les créances provenant des recettes commerciales et celles provenant des opérations avec les sociétés du groupe représentent près de 1 359 millions de dinars en valeur brute, au regard d'un total bilan de 2 778 millions de dinars.

Nous avons considéré que l'évaluation des créances qui se rattachent aux recettes commerciales et aux opérations avec les sociétés du groupe est un point clé de l'audit en raison des incertitudes inhérentes à certaines hypothèses et notamment à la probabilité d'encaissement de ces créances dans un contexte de crise sanitaire et de crise en Ukraine, et en raison de l'importance que pourrait revêtir une reprise ou une dotation pour dépréciation de ces actifs sur les comptes de la société.

2.2. Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs comptables des créances, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et selon la nature de la créance concernée :

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties des prestations rendues prend naissance après la constatation des revenus, on constitue une provision distincte pour en tenir compte, le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté. Généralement, les créances sur les sociétés du groupe sont confirmées en grande partie par des procès-verbaux d'arrêté de soldes périodiques.

Les créances provenant des recettes commerciales sont encaissées dans leur majeure partie via le système « BSP » de l'IATA qui regroupe par bi-mensualité les montants encaissés par les agents revendeurs pour chaque compagnie et les montants dus à chaque compagnie. Ensuite, le BSP établit la balance et regroupe en une seule transaction financière les paiements de chacun. Ainsi, le système BSP peut être mis en parallèle avec la compensation bancaire.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des incidences des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

V. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l' article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l' examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l' information comptable et à la préparation des états financiers. Cet examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées dans la gouvernance du système d' information de la société et la bonne gestion des opérations engagées (Retard dans la comptabilisation des charges, défaut d' apurement et de justification de certains soldes comptables, Système d' information touché par plusieurs défaillances,etc.).

2. Tenue des valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l' article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 06 décembre 2005, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur.

Sur la base de cette vérification, nous n' avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue et la conservation des comptes en valeurs mobilières émises par la Société n' est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis, Le 27 Janvier 2025

Les Commissaires aux comptes

P/ LE GROUPEMENT DES CABINETS
« EXACOM AUDIT » ET « MKS »

ABDERRAZEK SOUEI

P/ LE GROUPEMENT DES CABINETS
« FINANCO » ET « SOFIDEX »

YAHIA ROUATBI

Tunis, le 27 janvier 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la société Tunisienne de l'Air

Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2020

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenu informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2020 :

1. Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT

1.1 Signature d'un contrat d'emprunt à moyen terme enregistré à la Recette des Finances le 13 janvier 2020 avec la Société Tunisienne de Banque « STB » pour un montant de 12 972 KUSD, remboursable trimestriellement en intérêts et infime en principal le 30 avril 2022. La rémunération se fait au taux Libor (3 mois) + 2,5% si Libor positif et 2,5% si Libor négatif.

1.2 Signature d'un contrat d'emprunt à moyen terme enregistré à la Recette des Finances le 05 février 2020 avec la Société Tunisienne de Banque « STB » pour un montant de 8 788 KUSD, remboursable trimestriellement en intérêts et infime en principal le 31 mars 2021. La rémunération se fait au taux Libor (3 mois) + 2,5% si Libor positif et 2,5% si Libor négatif.

1.3 Signature d'une convention de crédit à court terme le 01 juin 2020 avec la Trésorerie Générale de Tunisie « TGT » pour un montant de 8 800 KDT, remboursable après une année en intérêts et en principal et en principal le 01 juin 2021. La rémunération se fait au taux TMM +3%.

1.4 Signature d'une convention de crédit à moyen terme le 31 décembre 2020 avec la Trésorerie Générale de Tunisie « TGT » pour un montant de 26 553 KDT, remboursable trimestriellement en intérêts et en principal et dont la dernière échéance est fixée au 29 février 2024. La rémunération se fait au taux TMM +1%.

2. Ligne de crédit A

2.1. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 3 septembre 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 4 466 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 9,04% et échéant le 02 mars 2022.

2.2. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 28 septembre 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 3 213 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 9,04% et échéant le 24 mars 2022.

2.3. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 21 octobre 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 2 425 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 9,01% et échéant le 20 avril 2022.

2.4. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 20 novembre 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 2 012 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 8,55% et échéant le 19 mai 2022.

2.5. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 21 décembre 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 2 006 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 8,38% et échéant le 20 juin 2022.

3. Ligne de crédit B

3.1. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 03 janvier 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 3 525 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,06% et échéant le 19 juin 2020.

3.2. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 16 janvier 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 3 203 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,06% et échéant le 21 juillet 2020.

3.3. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 18 février 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 2 130 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,06% et échéant le 17 août 2020.

3.4. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 26 février 2020 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 3 888 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,08% et échéant le 27 août 2020.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS

Conformément au protocole d'accord initial signé avec sa filiale TUNISAIR TECHNICS et ses avenants, la société TUNISAIR TECHNICS a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant total de 78 815 KDT au titre des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.

Le montant facturé par la société TUNISAIR-SA à la société TUNISAIR TECHNICS s'est élevé au cours de l'exercice 2020 à 50 890 KDT, dont 49 665 KDT correspondent à la mise à disposition du personnel de TUNISAIR-SA.

2. Conventions conclues avec A.I.S.A

La société A.I.S.A n'a pas facturé à la société TUNISAIR-SA des prestations informatiques au titre de l'année 2020.

En 2020, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société A.I.S.A des loyers relatifs à la location d'un local sis à Tunis pour un montant total TTC de 50 KDT.

3. Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING

Au cours de l'exercice 2020, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR HANDLING un montant de 19 418 KDT dont 18 527 KDT correspondent à la mise à disposition du personnel de TUNISAIR-SA.

La société TUNISAIR HANDLING a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 8 751 KDT dont 6 806 KDT correspondent à l'assistance au sol assurée par cette dernière.

En date du 02 mai 2014, dans le cadre d'une convention, la société TUNISAIR-SA a accordé à sa filiale TUNISAIR HANDLING un prêt en compte courant d'associés pour un montant de 2 300 KDT générateur d'intérêts au taux TMM+1%. Au 31 décembre 2020, le solde du compte courant est nul et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 105 KDT.

En date du 02 mai 2015, dans le cadre d'une convention, la société TUNISAIR-SA a accordé à sa filiale TUNISAIR HANDLING un prêt en compte courant d'associés pour un montant de 400 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2020, le solde du compte courant est nul et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 9 KDT.

4. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS

En date du 15 juin 2017, la société TUNISAIR-SA a signé une convention de compte courant associés avec la société TUNISAIR EXPRESS pour un montant de 1 000 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2020, le solde du compte courant s'est élevé à 400 KDT.

En août 2017, la société TUNISAIR-SA a signé une deuxième convention de compte courant associés avec la société TUNISAIR EXPRESS pour un montant de 2 500 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2020, le solde du compte courant s'est élevé à 800 KDT et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 19 KDT.

Au cours de l'exercice 2020, la société TUNISAIR EXPRESS a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 3 187 KDT.

En 2020, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR EXPRESS la charge de location d'avions pour un montant de 649 KDT conformément au protocole d'accord en date du 30 octobre 2012 ainsi que la mise à disposition d'une partie de son personnel pour un montant de 202 KDT.

5. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING

Au cours de l'exercice 2020, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISIE CATERING un montant de 289 KDT.

La société TUNISIE CATERING a facturé à la société TUNISAIR-SA son service Catering au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 8 508 KDT.

La société TUNISAIR-SA a signé le 21 janvier 2016 une convention en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING portant sur un montant de 3 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2020, le solde du compte s'est élevé à 1 714 KDT.

Une seconde convention en compte courant associés a été signée la même année et portant sur un montant de 1 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2020, le solde du compte s'est élevé à 643 KDT.

En date du 25 octobre 2011, la société TUNISAIR-SA a conclu avec la société TUNISIE CATERING une convention de prêt, d'un montant de 1 800 KDT générateur d'intérêts au taux égal à 8%. Le montant en principal n'ayant pas été recouvré pour son intégralité, la société a constaté une provision pour le montant total. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent 492 KDT dans les comptes de la société TUNISAIR-SA.

6. Conventions conclues avec l'A.T.C.T

La société TUNISAIR-SA a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société A.T.C.T. Les facturations au titre de l'exercice 2020 par l'A.T.C.T se sont élevées à 1 503 KDT.

Le montant facturé par la société TUNISAIR-SA à la société A.T.C.T s'est élevé au cours de l'exercice 2020 à 47 KDT, dont 41 KDT correspondent à la mise à disposition du personnel de TUNISAIR-SA.

7. Conventions conclues avec SCI ESSAFA

La société SCI Essafa a facturé à la société TUNISAIR-SA des loyers pour un total de 1 970 KDT et ce conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

8. Conventions conclues avec l'Etat

La société TUNISAIR-SA a facturé, courant l'année 2020, les loyers relatifs à deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 182 KDT, et ce en application des contrats conclus en date du 14 novembre 1991 et du 15 février 2010.

Durant l'exercice 2020, la société TUNISAIR-SA a contracté 2 nouveaux crédits bénéficiant de la Garantie de l'Etat pour un total équivalent à près de 61 615 KDT, ce qui a donné lieu, en contrepartie, à des commissions pour un montant global de 925 KDT.

I. Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR-SA (en KDT)

Les soldes réciproques entre les sociétés du groupe TUNISAIR-SA au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	(651 890)	(227 237)	(5 852)	(41 335)	(363)	(1 736)	(10)
Clients et comptes rattachés	12	632	25 072	-	(576)	-	-
Sociétés du groupe et associés	695 562	262 898	-	3 131	-	704	2 398

IV. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe en (KDT)

Les dividendes encaissés, les dividendes à encaisser et les prêts consentis par TUNISAIR-SA, au 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

	Tunisair Technics (KDT)	Tunisair Handling (KDT)	Tunisie Catering (KDT)	Tunisair Express (KDT)	SCI ESSAFA (KDT)	AMADEUS (KDT)
Dividendes encaissés	-	-	-	-	1 578	23 353
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	3 289	2 964
Encours du principal des prêts	-	-	4 157	1 200	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
Principal des prêts provisionnés	-	-	-	-	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	-	822	287	-	-

V. Cautions et garanties en (KDT)

La société TUNISAIR-SA s'est portée caution des crédits octroyés à sa filiale TUNISAIR EXPRESS en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900. Ci-dessous la liste des cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution (KDT)	Reliquats en principal au 31/12/2020 (KDT)
BNA	13/01/2009	6 000	1 453
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044	13 717

La société TUNISAIR-SA s'est porté caution des crédits octroyés par diverses banques au personnel navigant pour le financement des investissements en compte épargne en actions (CEA). Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2020 à 42 814 KDT.

VI. Obligations et engagement de la société envers les dirigeants en (DT)

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1.1 Président Directeur Général

La rémunération de l'ancien Président Directeur Général a été fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 27 août 2016. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2020 au 29 septembre 2020 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 52 260 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 6 874 DT et 290 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 568 DT ;
- Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de 819 DT et un montant de 8 940 DT de carburant.

1.2 Secrétaire Général

▪ Du 1^{er} janvier 2020 au 13 juin 2020

La rémunération du Secrétaire Général en poste durant cette période a été fixée en partie par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 13 juin 2020 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 29 408 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 2 113 DT et 220 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 882 DT ;
- Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 540 DT ;
- Des bons de carburant d'un montant de 2 974 DT ;
- Des bons de restauration d'un montant de 572 DT.

▪ Du 17 juin 2020 au 31 décembre 2020

La rémunération du Secrétaire Général en poste durant cette période a été fixée en partie par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 17 juin 2020 au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 34 572 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 4 215 DT et 194 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 037 DT ;
- Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 647 DT ;
- Des bons de carburant d'un montant de 4 544 DT.

1.3 Directeur Général Adjoint Commercial

▪ Du 1^{er} janvier 2020 au 16 janvier 2020

- La rémunération du Directeur Général Adjoint Commercial a été fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 16 janvier 2020 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 3 540 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 410 DT et 36 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 106 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 47 DT et un montant de 372 DT de carburant ;
- Des bons de restauration d'un montant de 429 DT.

▪ **Du 16 janvier 2020 au 31 décembre 2020**

Durant cette période, le secrétaire général de TUNISAIR-SA a occupé par intérim le poste de directeur général adjoint commercial, sans contrepartie financière.

1.4 Directeur Général Adjoint Technique

La rémunération du Directeur Général Adjoint Technique a été fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 janvier 2020 au 30 avril 2020 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 17 804 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 2 054 DT et 129 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 543 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 400 DT et un montant de 2 974 DT de carburant.

1.5 Jetons de Présence

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

- Les membres représentant l'Etat Tunisien : Le montant annuel par membre a été arrêté à 5 000 DT ;
- Les membres représentant les entreprises publiques : Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 DT ;
- Le membre représentant les petits porteurs : Le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 000 DT.

1.6 Comité d'audit

Les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération soumise annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. L'enveloppe proposée au titre de l'exercice 2020 s'élève à 500 DT par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3 000 DT par membre.

1. Les obligations et engagements de la société Tunisienne de l'Air envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG		DGAs		SG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	70 751	-	28 415	-	81 346	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	70 751	-	28 415	-	81 346	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précités, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, Le 27 Janvier 2025
Les Commissaires aux comptes

P/ LE GROUPEMENT DES CABINETS
« EXACOM AUDIT » ET « MKS »

ABDERRAZEK SOUEI

P/ LE GROUPEMENT DES CABINETS
« FINANCO » ET « SOFIDEX »

YAHIA ROUATBI

